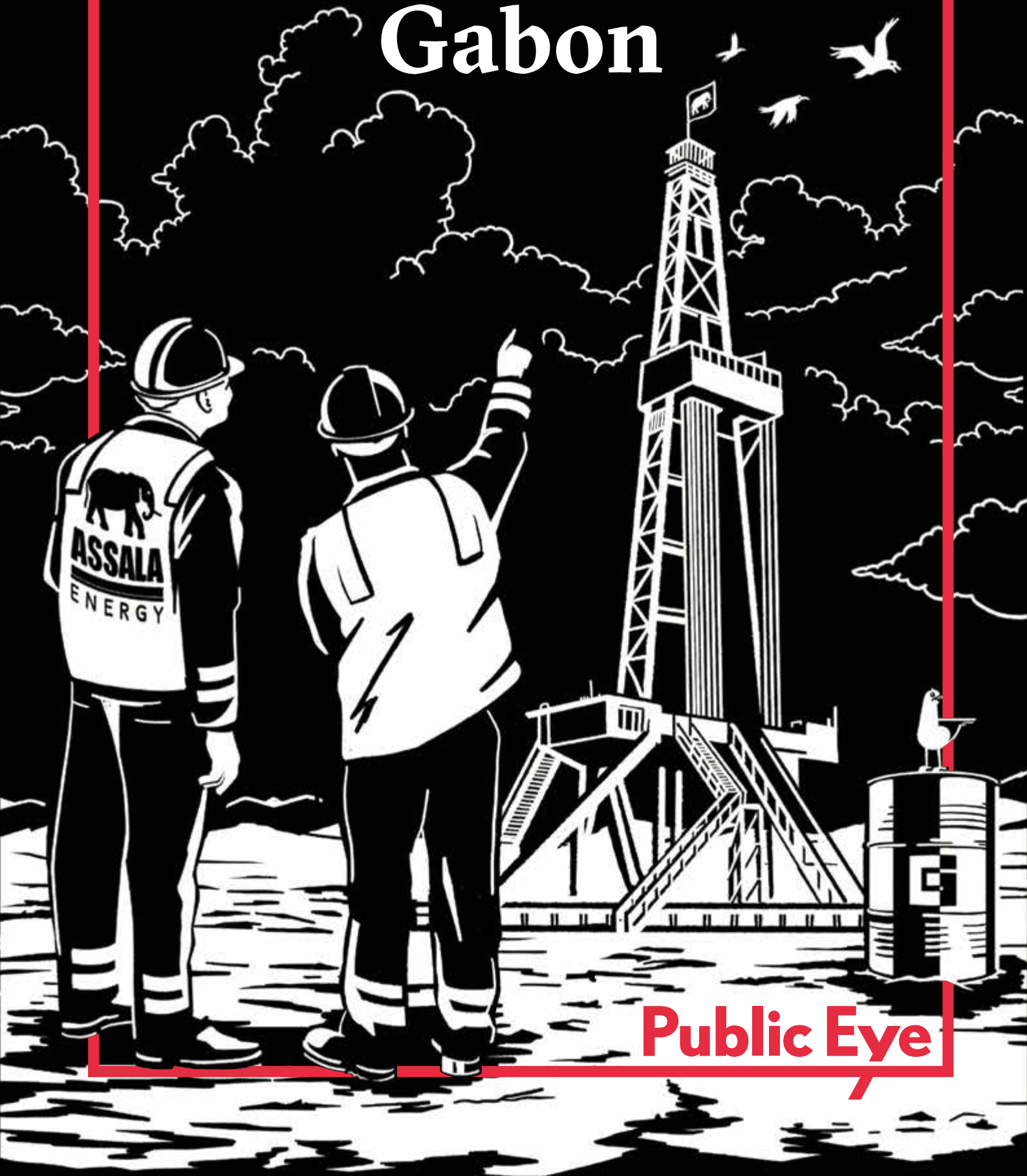


SOUPÇONS DE CORRUPTION

Gunvor au Gabon



Public Eye

Grâce à vous!

Les analyses et les reportages publiés dans ce magazine, ainsi que le travail de recherche et d'enquête sur lequel ils sont basés, ne seraient pas possibles sans le soutien de nos membres, donateurs et donatrices.

Si vous êtes déjà membre, nous vous en sommes très reconnaissant-e-s. Vous pouvez également nous soutenir en offrant une cotisation à vos connaissances.
publiceye.ch/cadeau

Si vous n'êtes pas encore membre, nous vous invitons à adhérer à Public Eye pour 75 fr. par an. Vous recevrez ainsi régulièrement notre magazine.
publiceye.ch/membres

Pour en savoir plus sur notre travail, commandez gratuitement un abonnement à l'essai.
publiceye.ch/abo-essai

RÉDACTION ET PRODUCTION
Karine Pfenniger (FR),
Romeo Regenass (DE)

—
ÉDITION
Géraldine Viret

—
TRADUCTION
Antoine Panchaud

—
MISE EN PAGES ET INFOGRAPHIES
opak.cc

—
ILLUSTRATION DE COUVERTURE
opak.cc

—
IMPRESSION
Stämpfli Communication, Berne
Rebello & PerlenValue, FSC

—
TIRAGE
FR: 9400 ex. / DE: 25 800 ex.

—
ISSN
2504-1258

—
CONTACT
Public Eye
Avenue Charles-Dickens 4
CH-1006 Lausanne

—
Tél. +41 (0)21 620 03 03
contact@publiceye.ch
publiceye.ch

—
Paraît six fois par année en français et allemand, dont une fois en tant que rapport annuel.

—
COMPTE DE DONS
IBAN CH64 0900 0000 1001 0813 5



Mauvaises pratiques des négociants : récidive à tous les étages

Combien de fois une entreprise peut-elle promettre de tourner la page avant que les faits ne finissent par contredire le discours ? C'est l'une des questions posées par l'enquête exclusive de Public Eye sur un mégacontrat pétrolier conclu au Gabon par le négociant genevois Gunvor. Déjà condamné à deux reprises en Suisse pour des affaires de corruption, le groupe a été perquisitionné à Genève à la mi-mai sur ordre du Ministère public de la Confédération. Celui-ci enquête sur des soupçons de corruption d'agents publics étrangers liée à l'obtention de ce marché gabonais particulièrement lucratif.

Depuis plusieurs années, Gunvor affirme, à l'instar d'autres négociants, avoir renoncé aux agents commerciaux et adopté une politique de « tolérance zéro » contre la corruption. Nos révélations dessinent un tableau bien différent. Elles montrent l'intervention d'un « conseiller » qui a facilité les contacts avec les plus hautes autorités gabonaises et qui réclame aujourd'hui plusieurs millions de dollars pour les services rendus.

Elles révèlent aussi un système de paiements indirects qui aurait permis de rémunérer certains intermédiaires hors des circuits habituels de contrôle. Si ces faits étaient avérés, ils témoigneraient de la persistance de pratiques opaques derrière une façade de conformité.

Il appartient désormais à la justice de trancher. Mais une chose est sûre : de notre côté, nous continuerons, à travers nos enquêtes, à pointer les failles structurelles de gouvernance qui gangrènent le négoce des matières premières. Nous récidiverons !

Dans ce numéro, nous célébrons aussi les dix ans de notre retentissante campagne Dirty Diesel et de notre changement de nom, de la Déclaration de Berne à Public Eye. En 2016, nous avons révélé comment des négociants suisses profitaient des normes environnementales laxistes en Afrique pour y écouler des carburants toxiques interdits en Europe, et ainsi engranger des profits. Depuis, certains États de l'Ouest africain ont abaissé les seuils autorisés de soufre.

Mais là encore, un parfum de récidive flotte. Des traders, tels Trafigura et Vitol, continuent d'alimenter ce commerce aux lourdes conséquences sanitaires. Et une fois encore, la Suisse est à la traîne, refusant de suivre l'exemple des Pays-Bas et de la Belgique qui ont adopté des interdictions d'exportation.

Agathe Duparc, journaliste et enquêtrice

04 **Perquisition et soupçons de corruption chez le négociant genevois Gunvor**

Public Eye a enquêté sur un mégadeal pétrolier conclu par Gunvor au Gabon. Au cœur de ce contrat : un système de paiement parallèle qui aurait été mis en place pour rémunérer discrètement des intermédiaires en Afrique. Nous révélons que le géant du négoce a été perquisitionné à Genève à la mi-mai. Le parquet fédéral a ouvert une enquête pour soupçons de corruption d'agents publics étrangers.

14 **Dirty Diesel : les dix ans d'une enquête hors norme**

En 2016, Public Eye publiait l'une de ses plus ambitieuses enquêtes à ce jour et révélait comment des négociants suisses profitaient de normes environnementales laxistes pour écouler leurs carburants toxiques en Afrique. Retour sur des révélations à l'impact mondial et une campagne mémorable.

20 **Le travail forcé, angle mort de l'accord de libre-échange avec la Malaisie**

Le nouvel accord de libre-échange avec la Malaisie n'exclut pas l'importation d'huile de palme issue du travail forcé. C'est pourquoi Public Eye et d'autres organisations ont lancé un référendum. Entretien avec un spécialiste de la question.

22 **Pourquoi Public Eye votera « non » à l'initiative sur la neutralité**

Si l'initiative sur la neutralité était acceptée, la Suisse ne pourrait plus imposer de sanctions contre des États qui violent le droit international et les droits humains. Public Eye appelle à un « non » ferme le 27 septembre.

24 **Corruption : la réponse de l'OFJ est-elle à la hauteur ?**

L'Office fédéral de la justice a répondu à notre pétition remise en mars dernier. Une experte de Transparency International France explique pourquoi les victimes doivent être au cœur des stratégies de lutte contre la corruption.



Genève, mai 2026.



Son nom? Gunvor. Selon ses propres chiffres, l'entreprise a négocié quelque 232 millions de tonnes de matières premières en 2024 et emploie près de 2000 personnes dans le monde. Spécialisée dans le négoce de produits pétroliers, elle figure parmi les entreprises réalisant les chiffres d'affaires les plus élevés de Suisse.



Megadeal pétrolier au Gabon : Gunvor à nouveau dans le viseur de la justice suisse

Déjà condamné à deux reprises pour corruption, le géant du négoce a été perquisitionné à Genève en mai sur ordre du Ministère public de la Confédération. Une procédure dirigée contre inconnu pour soupçons de corruption d'agents publics étrangers a été ouverte. Au cœur du dossier : un megadeal pétrolier opaque conclu au Gabon, dont nous racontons les coulisses. Un système de paiement parallèle aurait été mis en place pour rémunérer discrètement des intermédiaires chargés de faciliter l'obtention de marchés en Afrique.

TEXTE : AGATHE DUPARC, ILLUSTRATIONS : OPAK.CC

Dans la profession, on parle désormais du « nouveau Gunvor » ou de « Gunvor 2.0 ». Ces formules disent l'ampleur des changements qui ont touché la maison genevoise de négoce en 2025. Entre le départ d'une quinzaine de personnes, la retraite surprise du numéro deux du groupe et la réorganisation des équipes, en passant par le projet avorté de rachat des actifs internationaux du géant russe Lukoil – suite aux accusations du Trésor américain qualifiant Gunvor de « marionnette du Kremlin » – l'année n'a pas été de tout repos.

Elle s'est achevée par le retrait, en décembre, du PDG Torbjörn Törnqvist. À 72 ans, l'actionnaire historique a cédé l'intégralité de ses parts (86 % du capital) à un groupe de cadres dirigeants. Il a été remplacé par Gary Pedersen, qui a le mérite de disposer du précieux passeport étasunien.

Peau neuve et squelettes dans le placard

Fin 2025, en réponse aux spéculations sur l'avenir de Gunvor qui se multipliaient dans le secteur, ses communicants avaient mis en avant la nécessité d'une « remise à zéro [...] pour une entreprise dont les perceptions erronées concernant son passé sont devenues une nuisance intenable ». Une allusion aux soupçons persistants de proximité avec le Kremlin en raison du passé russe du

groupe, cofondé par Guennadi Timtchenko, un proche de Vladimir Poutine. Un « changement générationnel » était également évoqué.

Comme Public Eye a pu le reconstituer, ce grand « reset » est aussi intervenu alors que Gunvor traversait une grave crise interne : des éléments très embarrassants liés aux dessous opaques d'un marché pétrolier au Gabon commençaient à émerger. Ils ont conduit le Ministère public de la Confédération à faire perquisitionner, à la mi-mai, le siège de Gunvor à Genève, comme nous l'avons appris. Le parquet fédéral nous a confirmé cette perquisition menée « dans le cadre d'une instruction pénale ouverte contre inconnu(s) pour soupçons de corruption d'agents publics étrangers », en rapport avec des marchés pétroliers en Afrique, notamment au Gabon.

Sollicitée, Gunvor nous a répondu : « Nous ne pouvons pas commenter vos affirmations. Nous sommes fermement convaincus que vous interprétez mal les informations », ajoutant que dans le cadre d'une « enquête interne », « Gunvor n'a constaté aucun acte de corruption ou de pots-de-vin » en rapport avec l'opération gabonaise.

Ce nouvel épisode pourrait être désastreux pour le groupe, qui a déjà été condamné à deux reprises pour « défaut d'organisation » en lien avec des faits de

Mohamed Dagdag

Conseiller franco-marocain et propriétaire de la société Vakana, basée aux Émirats arabes unis et au Maroc.

Pierre-Claver Maganga Moussavou

Ancien vice-président du Gabon mandaté par le président pour rechercher des investisseurs.

Guillaume Letessier

Directeur de Gunvor Middle East DMCC à Dubaï, responsable du développement en Afrique.



15 février 2024 : rencontre au palais avec le président.

corruption : une première fois en Suisse, en 2019, dans le cadre de marchés pétroliers en République du Congo et en Côte d'Ivoire, puis en 2024, en Suisse et aux États-Unis, pour des pots-de-vin versés en Équateur. Dans le cadre d'un accord de plaider coupable conclu avec la justice étasunienne, le groupe s'était alors engagé à suivre de strictes procédures de compliance. En cas de non-respect de celles-ci, le groupe s'expose à de nouvelles sanctions.



En septembre 2017, le magazine de Public Eye racontait l'enquête « Gunvor au Congo », une affaire de corruption en République du Congo qui a valu à la société une condamnation deux ans plus tard.

En juin 2024, la maison de négoce avait réalisé un coup de maître, en s'imposant comme un partenaire stratégique de l'État gabonais et de son nouveau président : le général putschiste Brice Clotaire Oligui Nguema. Arrivé au pouvoir en août 2023, après plus d'un demi-siècle de règne de la famille Bongo, il a fait de la « reprise en main des ressources nationales » son leitmotiv.

Les coulisses de ce mégadeal pétrolier ont déjà été en partie révélées par le média spécialisé Africa Intelligence dans une enquête en deux volets. Public Eye a pu étayer et compléter le tableau avec de nouveaux éléments, sur la base de ses propres investigations.

Prêt de 1 milliard au Gabon et remise de médailles

Évinçant ses concurrents Vitol et Trafigura, Gunvor avait alors accordé un prêt de 1 milliard de dollars à la Gabon Oil Company (GOC). Cette opération a permis à la compagnie pétrolière publique gabonaise d'acquérir, auprès du fonds étasunien Carlyle, les actifs d'Assala Energy,

**Torbjörn Törnqvist**

Cofondateur et ancien PDG de Gunvor.
Le milliardaire suédois réside dans le
canton de Genève.

**Brice Clotaire Oligui Nguema**

Président du Gabon depuis août 2023,
a fait de la « reprise en main des
ressources nationales » son leitmotiv.

**FINANCIAL TIMES**

Gunvor Group Ltd

Gunvor to end use of agents to win business

Latest commodity trader to cut back on intermediaries as sector faces scrutiny from regulators.



l'un des principaux producteurs de pétrole au Gabon. Elle a ainsi pris le contrôle de ses six blocs pétroliers totalisant plus de 45 000 barils par jour, soit entre 20 et 25 % de la production du pays. En contrepartie de ce prêt remboursable sur cinq ans, Gunvor a obtenu l'exclusivité de la commercialisation du brut extrait de ces blocs, ainsi que celle des barils obtenus par la GOC en sa qualité d'actionnaire dans d'autres champs pétroliers. Un véritable jackpot !

Le contrat signé entre la GOC et Gunvor Middle East DMCC (la filiale du groupe à Dubaï), dont Public Eye a eu copie, prévoit l'enlèvement d'au moins 58 millions de barils d'ici avril 2029, avec une marge de 0,10 dollar par baril, hors frais de transport et logistiques. Africa intelligence a calculé que les bénéfices réalisés par Gunvor, en incluant le paiement des intérêts du prêt, pourraient atteindre 200 à 250 millions de dollars sur cinq ans. Avec l'explosion des prix du pétrole, ils devraient être encore plus élevés.

« Gunvor est fier d'avoir été choisi comme partenaire du Gabon pour cette acquisition stratégique », se félicite alors Stéphane Degenne, le codirecteur du trading et numéro deux du groupe, qui a supervisé toute l'opération. Six jours plus tard, le haut cadre est élevé au rang d'officier de l'Ordre national du Mérite gabonais par le président Oligui Nguema, au côté de deux autres employés de Gunvor.

Un conseiller sort de sa boîte

Cet enthousiasme va brutalement retomber quand, le 16 janvier 2025, ce même Stéphane Degenne reçoit un courriel intitulé « URGENT : mise en demeure », avec copie à Marcellin Simba Ngabi, le directeur général de la GOC. Le message, que nous avons pu consulter, a été envoyé par Mohamed Dagdag, un homme d'affaires franco-marocain qui constate « un retard préoccupant dans le règlement des honoraires fixes et des success fees » liés à sa mission. Sa société Vakana Invest, basée

Gunvor a défrayé le conseiller Mohamed Dagdag par le biais de New Maritime DMCC, une agence de services maritimes domiciliée à Dubaï.



aux Émirats arabes unis et au Maroc, est spécialisée dans le conseil en investissement. Elle aurait, selon lui, joué un « rôle déterminant dans la facilitation du financement de l'Asset Assala », « en tant qu'acteur advisory de premier plan combinant lobbying politique, conseil stratégique et représentation technique auprès des parties prenantes ». Mohamed Dagdag menace de déclencher « une judiciarisation » de l'affaire si ses demandes de règlement amiable restent sans réponse, précisant avoir déjà fait appel à plusieurs cabinets d'avocat-e-s.

Le courriel mentionne un « signalement préliminaire » enregistré auprès des tribunaux de Dubaï. Rédigé en arabe et en anglais, ce document, que nous avons pu consulter, indique que Gunvor lui doit alors la somme de 13,238 millions de dollars. Une somme qui atteindrait aujourd'hui plus de 16 millions avec les pénalités de retard.

S'agit-il d'un coup de bluff, comme on en voit souvent autour de ces gros marchés pétroliers, qui attirent toutes sortes d'aventuriers ? Ou, au contraire, est-ce la démonstration qu'en dépit des engagements affichés, Gunvor continue de faire appel à des intermédiaires ?

Tolérance zéro !

Fin 2020, rejoignant d'autres traders suisses comme Trafigura et Glencore, le groupe avait médiatisé sa décision de renoncer aux services d'agents. Ces intermédiaires ou consultants sont réputés pour leurs informations, ainsi que leurs capacités à ouvrir des portes sur certains marchés, parfois au prix de pratiques moins avouables, comme le versement de pots-de-vin à des fonctionnaires.

Fin 2020, rejoignant d'autres traders suisses, Gunvor avait médiatisé sa décision de renoncer aux services d'agents.

En Équateur, les justices suisse et étasunienne ont ainsi pu démontrer que Gunvor avait graissé la patte de hauts responsables équatoriens par l'entremise de deux consultants en pétrole équato-espagnols, dont Public Eye a relaté les aventures (lire le magazine d'avril 2024).

Évoquant les «leçons du passé», le PDG Torbjörn Törnqvist expliquait ce choix, promettant que l'entreprise allait désormais tout mettre en œuvre pour garantir l'application de sa politique de conformité fondée sur une «tolérance zéro». «Si cela doit nous faire perdre des contrats, qu'il en soit ainsi», ajoutait-il, grand seigneur.

Selon nos informations, cette ligne de conduite n'aurait pas été respectée au Gabon.

Organisateur d'une rencontre avec le président

Plusieurs éléments attestent du fait que Mohamed Dagdag a bien joué un rôle de facilitateur dans l'obtention du contrat – du moins dans la phase initiale du projet.

Comme l'a révélé Africa Intelligence et comme nous avons pu le confirmer, c'est lui qui a œuvré à l'organisation, en janvier 2024, d'un dîner parisien auquel ont été conviés deux employés de Gunvor, parmi lesquels Guillaume Letessier, à cette époque responsable du développement en Afrique et directeur de Gunvor Middle East DMCC à Dubaï. L'homme travaille sous les ordres de Stéphane Degenne. Le but : leur présenter un contact très précieux. Il s'agit de l'ancien vice-président du Gabon Pierre-Claver Maganga Moussavou, qui dispose alors d'un «mandat spécial» du président pour rechercher des investisseurs.

Dix jours plus tard, la présidence gabonaise adresse une lettre d'invitation aux deux collaborateurs de Gunvor ayant participé à ce repas, ainsi qu'à une troisième employée du groupe. On y lit : «votre manifestation d'intérêt de partenariat pour des projets d'investissement au Gabon» a été adressée au président Oligui Nguema «par l'entremise de Monsieur Mohamed Mao Dagdag».

Dix jours plus tard, la présidence gabonaise adresse une lettre d'invitation aux deux collaborateurs de Gunvor ainsi qu'à une troisième employée du groupe.

Guillaume Letessier est finalement reçu, le 15 février 2024, au palais présidentiel, aux côtés de l'ancien vice-président et de Mohamed Dagdag. Il s'y rend seul, alors qu'une règle au sein de Gunvor, encore informelle à l'époque, veut que les rencontres avec des personnes politiquement exposées se tiennent à deux. La discussion porte principalement sur le financement du rachat des actifs d'Assala, mais sont aussi abordés des projets de construction de route soutenus par Vakana.

La présidence gabonaise ne cache pas sa satisfaction. Elle relaie la rencontre sur les réseaux sociaux, publiant plusieurs photographies, ainsi qu'une vidéo YouTube dans laquelle l'employé de Gunvor prononce

quelques mots. Plusieurs médias gabonais reprennent l'information.

Quatre jours plus tard, la présidence gabonaise adresse une invitation au grand patron Torbjörn Törnqvist : «J'ai l'honneur de vous inviter à séjourner à Libreville, du 21 au 25 février 2024, en vue de poursuivre les discussions relatives à votre offre de partenariat», lit-on dans ce courrier qui mentionne à nouveau le rôle d'entremetteur joué par Mohamed Dagdag.

La rencontre n'a jamais eu lieu, mais le dossier progresse à pas de géant. Comme l'a raconté Africa Intelligence, Gunvor poursuit les négociations avec le directeur général de la GOC, Marcellin Simba Ngabi, arrachant finalement le fabuleux deal. Le conseiller franco-marocain a-t-il été de la partie jusqu'au décaissement, en juin 2024, du prêt de 1 milliard de dollars ? Public Eye n'a pas été en mesure de trancher cette question.

Un contrat de prestation de services

Mohamed Dagdag se prévaut de l'existence d'un accord-cadre qui aurait été conclu entre Gunvor Middle East DMCC et Vakana, le 14 février, à la veille de la rencontre présidentielle. Dans ce contrat en douze points, auquel Public Eye a eu accès, Vakana Investment In Commercial Enterprises & Management Co. L.L.C (le nom complet de la société), représentée par Mohamed Dagdag, s'engage à fournir des services de conseil, d'analyse et d'assistance technique, dans le cadre du projet Assala. L'article 2 mentionne une palette de rémunérations allant de 3400 à 5100 dollars par jour, avec en cas de signature du marché, des honoraires de «1,25 % (hors TVA) du montant total des investissements réalisés dans des actifs pétroliers et énergétiques».

L'accord prévoit que Vakana puisse faire appel à des tiers pour fournir des prestations en sous-traitance. Il est précisé que Gunvor pourra utiliser d'autres entités commerciales pour rémunérer Vakana et son représentant. Cette pratique dite du «tiers payeur» n'est pas illégale, mais elle reste peu transparente. Estampillé «confidentiel», le document porte le tampon de Gunvor Middle East DMCC ainsi que la signature de son directeur de l'époque, Guillaume Letessier. Il sera mentionné quelques mois plus dans le signalement adressé à la Cour de Dubaï.

Défraiement via un agent maritime

La question des honoraires s'est très vite posée. Dans un échange WhatsApp du 9 février 2024, soit quelques jours avant l'audition avec le président gabonais, Mohamed Dagdag mentionne à Guillaume Letessier les dépenses d'hôtel et d'avion faites par sa société Vakana pour se rendre à Libreville, ainsi que ses «frais de représentation de mission (moi)». «Fais-moi une facture globale, je le ferai payer par ailleurs. Adresse à New Maritime DMCC», lui répond l'employé de Gunvor. →



New Maritime DMCC? Basée à Dubaï depuis 2017, cette agence de services maritimes avait initialement enregistré son siège à Genève en 2015, où elle conserve sa principale antenne. Bien connue dans le milieu des négociants, elle offre toute une gamme de prestations, comme le suivi de l'accostage des cargaisons, le paiement des frais de quai et de capitainerie ou encore l'aide à la gestion documentaire.

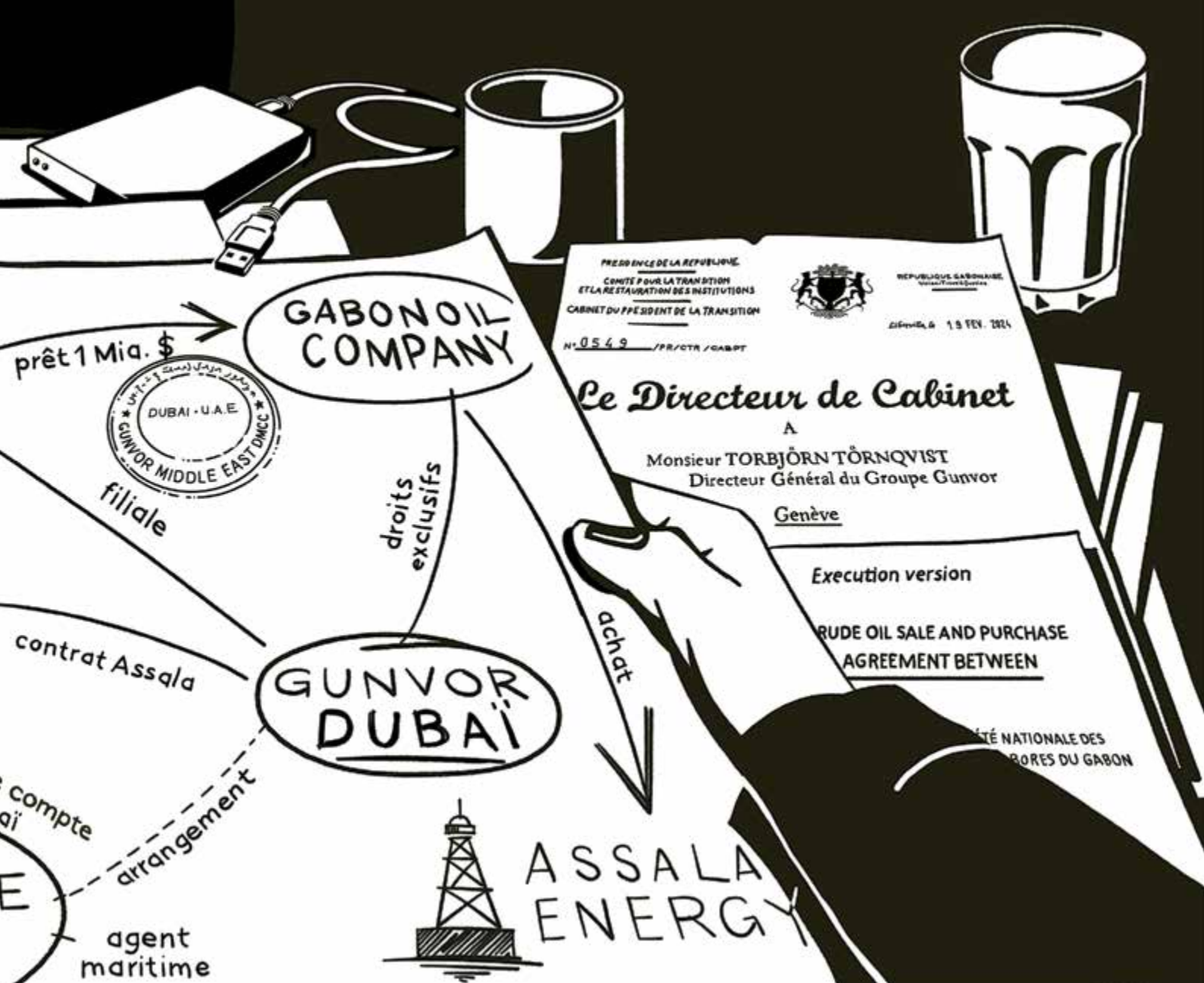
Selon nos informations, Clearlake Shipping – la filiale de transport maritime de Gunvor qui affrète des tankers – fait régulièrement appel à New Maritime DMCC. En avril 2022, l'agent maritime a, par exemple, adressé une facture d'un montant de plus de 132 000 dollars, payable sur son compte UBS en Suisse à Carouge, à Clearlake Tallin, pour le déchargement au port de Walvis Bay, en Namibie, d'un tanker de produits pétroliers. Mais il n'est à priori pas dans sa mission de rémunérer un conseiller qui a effectué des prestations pour Gunvor.

Public Eye a pu consulter une facture du 22 février 2024 envoyée par Vakana à New Maritime DMCC pour un total de 51 250 euros, soit 20 000 euros pour « conseil et stratégie/lobbying » et 22 750 euros pour « déplacement en avion, transport, taxi, hôtel », avec 8500 euros de TVA. Elle est suivie d'une facture de rappel datée du 2 mars.

Invisibiliser l'intermédiaire

Il semble que la machine se soit ensuite grippée. Comme nous l'avons appris, à Genève, le service compliance de Gunvor s'inquiète des conséquences réputationnelles que pourrait avoir la première entrevue de février 2024 au palais présidentiel. Sa médiatisation n'était pas prévue, et le négociant aurait été mis devant le fait accompli. Sur les photos, c'est Mohamed Dagdag qui serre la main du président, aux côtés de l'employé de Gunvor, plus en retrait. De quoi susciter des interrogations.

Gunvor aurait ainsi décidé de se couvrir, en lui demandant de signer une lettre de renonciation, avec la pro-



messe de s'arranger autrement pour le payer. Un argument massue aurait été utilisé pour le convaincre : il s'agirait de ne pas s'attirer les foudres du département de la justice étasunien avec lequel Gunvor a signé un accord de plaider coupable lors de sa condamnation en mars 2024 dans l'affaire équatorienne. La société de trading avait dû payer une amende de plus de 661 millions de dollars et s'était engagée à renforcer son programme de mise en conformité et ses contrôles internes. Dans une annexe en 23 points à l'accord avec la justice étasunienne, le recours à un « agent » ou à un « partenaire commercial » n'est pas interdit, mais « lorsque cela s'avère nécessaire et approprié », il doit s'accompagner de solides garde-fous, comme des formations régulières, des déclarations et engagements écrits anti-corruption dans les contrats ou le droit de procéder à des audits « des livres et des registres de l'agent ». Or rien de tout cela n'aurait été mis en place avec Mohamed Dagdag.

Ce dernier va finalement céder : le 5 avril 2024, dans une lettre adressée à Gunvor dont nous avons

eu copie, il certifie que ni lui ni sa société Vakana « n'agissent ou n'ont agi pour le compte ou au nom de Gunvor ou de l'une de ses filiales/sociétés affiliées », et qu'ils n'ont jamais reçu la « proposition de travailler comme intermédiaire pour le groupe Gunvor », et enfin « qu'aucun avantage » ne leur a été proposé ou promis.

Factures via des sociétés-écrans

La situation est paradoxale : d'un côté, il existe un contrat de prestation de services entre Vakana et Gunvor Middle East DMCC ; de l'autre, une lettre de renonciation dûment signée et adressée à Gunvor affirme que l'homme d'affaires franco-marocain et sa société n'ont jamais travaillé pour le groupe, n'ont reçu aucune proposition et n'ont pas touché un centime.

Mohamed Dagdag continue à réclamer le paiement de ses frais, mais il passe désormais par des sociétés offshore – une manière de masquer son identité. Le 10 mai 2024, Blueco Ship Management, basée à Sin-

La réaction des protagonistes

Nous avons envoyé à Gunvor une liste de questions détaillées. La firme nous a fait parvenir la réponse suivante, citée dans son intégralité : « En raison d'obligations de confidentialité et du manque de temps imparti pour examiner votre demande, Gunvor n'est pas en mesure de répondre à vos questions. Il convient toutefois de préciser que certaines de vos déclarations contiennent des informations erronées. Nous tenons à rappeler que Gunvor a cessé de recourir à des agents commerciaux en novembre 2020 et qu'elle applique strictement cette politique depuis lors dans le cadre de son dispositif de conformité. À l'issue d'une enquête interne approfondie, Gunvor affirme que la transaction Assala a été menée dans le respect des normes de conformité les plus strictes. Tous droits réservés. »

En réponse aux questions que nous lui avons adressées, Guillaume Letessier a répondu qu'il ne souhaitait pas « commenter ce sujet ». Son ancien supérieur, Stéphane Degenne, n'a pas donné suite à nos demandes.

Interrogé sur son rôle, Mohamed Dagdag nous a fait parvenir cette réponse : « J'ai été mandaté par Gunvor Middle East DMCC pour les accompagner au Gabon dans le cadre du projet Assala, avec pour mission de les conseiller sur les aspects techniques, commerciaux et financiers. La lettre de renonciation évoquée dans vos questions a été totalement initiée par Gunvor DMCC. Il m'a été intimé de la signer pour me permettre d'être rémunéré en exécution des clauses contractuelles. Je considère aujourd'hui avoir été victime et ma société a été totalement lésée dans cette affaire. Une procédure judiciaire est en cours, et j'entends faire valoir pleinement mes droits devant les juridictions compétentes. Conformément aux conseils de mes avocats qui me rappellent la clause de confidentialité du contrat – « Framework Agreement » – signé avec Gunvor, et en l'état de la procédure en cours, je ne ferai pas davantage de commentaires. »

L'ancien vice-président Pierre-Claver Maganga Moussavou nous a répondu : « Mon rôle s'est arrêté dès que j'ai mis en contact Gunvor avec l'État gabonais et que je me suis assuré que tout allait bien. » « Je n'ai reçu aucune rémunération », assure-t-il.

Sollicité, le directeur de New Maritime Group n'a pas répondu à nos questions.

gapour, facture ainsi à New Maritime DMCC la somme de 25 000 dollars payable sur un compte à la Standard Chartered Bank de Hong Kong, avec comme justificatif « Commercial marketing and Logistic Services » pour la période allant de janvier à mars 2024.

Mais les choses traînent. Fin mai 2024, dans un échange de courriels dont nous avons eu copie, Mohamed Dagdag se plaint auprès du patron de New Maritime de ne pas avoir reçu un versement promis. Le 6 juin 2024, il lui adresse en six pièces jointes des factures, mentionnant les noms de différentes sociétés, dont Blueco. Selon nos informations, il aurait touché près de 70 000 dollars à travers ce mécanisme opaque.

La lettre d'un avocat genevois

Le conseiller ne s'arrête pas à ces sommes plutôt modestes. Une fois l'accord pétrolier signé avec les Gabonais, il fait valoir des prétentions financières en millions de dollars auprès de Guillaume Letessier, son principal interlocuteur. En dépit de la lettre de renonciation du 5 avril 2024, il n'hésite pas à publier, trois mois plus tard, un communiqué de presse vantant le rôle joué par Vakana dans le deal gabonais, illustré de deux photos. Un texte qui est consultable sur son compte LinkedIn.

Mohamed Dagdag a loué les services d'un avocat genevois. Dans un courrier adressé le 20 novembre 2024 sur le mail privé de Guillaume Letessier, le conseil suisse écrit : « Mes mandants (n.d.l.r. : la société Vakana Investment in Commercial Enterprises & Management et son représentant Mohamed Dagdag) m'informent avoir des prétentions en rémunération à l'encontre de Gunvor en lien avec l'acquisition de l'asset pétrolier « Assala » ; ils disposent d'un dossier solide et documenté, constitué principalement d'échanges WhatsApp, de messages audio et de témoignages. » Le courrier évoque la possibilité de s'adresser directement « à l'équipe de Gunvor à Genève », notamment Torbjörn Törnqvist et Stéphane Degenne, ainsi qu'aux « autorités judiciaires compétentes ».

Vent de panique chez Gunvor

Selon nos informations, Stéphane Degenne aurait été informé de ce courrier, conseillant à son subalterne de ne pas avertir le service compliance et de repousser les demandes du Franco-Marocain en obtenant l'appui du président gabonais. D'autant plus que, comme l'a révélé Africa Intelligence, deux autres intermédiaires au pedigree plutôt suspect se sont manifestés, réclamant leur dû. Ils lâchent finalement l'affaire, contrairement à Mohamed Dagdag. En janvier 2025, l'envoi de la fameuse « mise en demeure » met le feu aux poudres.

Cette fois-ci, Stéphane Degenne est contraint de tirer la sonnette d'alarme. Le dossier est transmis au service compliance ainsi qu'à Jean-Baptiste Leclercq, le chef du service juridique, qui supervise le programme

«Droit, conformité et éthique» au sein du groupe. Arrivé en 2011 chez Gunvor, ce juriste a traversé les deux scandales de corruption sans perdre de plumes. Point important : il est l'administrateur-président et le directeur de la société Clearlake SA, l'antenne genevoise de Clearlake Shipping, qui utilise les services de New Maritime.

Un audit interne est déclenché pour savoir si le deal gabonais a été entaché de corruption. Début février 2025, Guillaume Letessier est mis à la porte. Puis fin mars, son supérieur Stéphane Degenne – pilier de la maison depuis 2007, dont le nom était apparu dans les affaires congolaise et équatorienne sans qu'il ne soit inquiété par la justice – annonce sa retraite anticipée.

En juillet 2025, la société Gunvor Middle East DMCC est quasiment démantelée, la totalité des cadres ayant démissionné.

Personne ne l'imaginait si proche puisqu'il a 56 ans. La responsable du financement structuré, qui a travaillé sur le deal gabonais, donne également sa démission en juin 2025. Enfin, en juillet, la société Gunvor Middle East DMCC est quasiment démantelée, la totalité des cadres ayant démissionné.

À la même période, une dizaine de personnes sans lien avec l'affaire gabonaise quittent le groupe. La communication du groupe parle d'un « changement générationnel ».

Un circuit parallèle pour payer les intermédiaires ?

À l'interne, la direction de Gunvor est fébrile, car au-delà du dossier gabonais, c'est un système de contournement des règles de compliance qui pourrait être mis au jour.

Selon nos informations, la société New Maritime aurait été utilisée, ces dernières années, pour rémunérer d'autres intermédiaires et agents commerciaux qui travaillaient en toute discrétion pour Gunvor. Plusieurs sources nous ont décrit la manière dont ce système fonctionnerait : New Maritime aurait facturé à Clearlake Shipping – la filiale de Gunvor chargée du shipping – des frais de déchargements dans un port identifié. Ces frais auraient été surévalués, et la différence aurait été conservée par l'agent maritime afin de régler diverses factures pour le compte de Gunvor.

Ces pratiques interrogent sur la réalité des engagements anticorruption d'un groupe déjà épinglé deux fois par la justice, et qui pourrait faire face à une troisième procédure judiciaire en Suisse. Vous avez dit « Gunvor 2.0 » ? ■





Dirty Diesel : dix ans d'impact pour une enquête hors norme

En 2016, Public Eye révélait comment des négociants suisses profitaient de normes environnementales laxistes pour écouler leurs carburants hautement toxiques en Afrique. Cette enquête, l'une des plus ambitieuses de notre histoire, a donné naissance à une campagne audacieuse qui a porté notre changement de nom et l'initiative pour des multinationales responsables. Son impact dans les pays concernés a été majeur. Retour sur un scandale retentissant, une action mémorable – et un immobilisme tout helvétique.

OLIVER CLASSEN

Pour comprendre la saga Dirty Diesel, il faut remonter dix ans presque jour pour jour avant la publication de notre enquête. Le 20 août 2006, une forte odeur d'œuf pourri envahit Abidjan, la métropole portuaire ivoirienne. Depuis l'aube, une douzaine de camions vident les soutes du pétrolier Probo Koala, affrété par le groupe genevois Trafigura, pour en déverser les résidus chimiques dans des décharges à ciel ouvert. Le nom du navire demeure aujourd'hui encore associé à cet épisode, qui deviendra l'un des pires scandales de l'histoire du négoce de matières premières. En quelques heures à peine, plus de 100 000 personnes sont victimes

de troubles respiratoires ou visuels, ou encore de brûlures. Trois ans plus tard, l'ONU recensait officiellement 17 morts, 69 hospitalisations et des dizaines de milliers de cas d'intoxication.

Dans l'ouvrage pionnier que nous avons publié en 2011 sur le secteur opaque et à haut risque des matières premières, *Swiss Trading SA*, nous consacrons déjà plusieurs pages à l'affaire du Probo Koala, notamment en ces termes : « Même si de nombreux éléments commencent enfin à se recouper, plusieurs années après les faits, certaines questions cruciales restent en suspens. » Et si ce désastre environnemental hors norme n'était que le



symptôme d'un modèle d'affaires profondément toxique ? L'enquête a rapidement confirmé cette intuition. Les déchets abandonnés à Abidjan provenaient d'un procédé servant à fabriquer, dans des raffineries européennes ou en haute mer, des carburants destinés à l'Afrique de l'Ouest. Connus dans le secteur sous les appellations « qualité africaine » ou, plus cyniquement encore, « jungle juice », ces produits à très forte teneur en soufre portent gravement atteinte à la santé des populations locales.

Comme l'a révélé notre enquête, le commerce de « dirty diesel » était largement dominé par des négociants suisses en matières premières.

Le soufre et d'autres polluants tels que le benzène comptent en effet parmi les principales causes de la pollution atmosphérique chronique qui sévit dans de nombreux centres urbains, favorisant les affections respiratoires, voire le cancer du poumon.

Or, comme l'a révélé notre enquête, le commerce de « dirty diesel » était largement dominé par des négociants suisses en matières premières, dont certains possédaient leur propre réseau de stations-service en Afrique de l'Ouest. Trafigura, son grand concurrent Vitol, ou encore Addax & Oryx tiraient systématiquement profit

Le scandale du Dieselgate

Un an plus tôt, en 2015, le Dieselgate occupait les unes de la presse mondiale. Partie d'une enquête sur les écarts entre les tests en laboratoire et les émissions réelles, l'affaire s'est muée en un vaste scandale autour des moteurs truqués de Volkswagen. À l'origine des révélations figurait l'organisation étasunienne ICCT, qui allait devenir l'une de nos partenaires dans le cadre de l'enquête Dirty Diesel.

Nos partenaires sur le terrain

Notre campagne n'aurait jamais eu un tel impact sans l'appui d'ONG du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Nigeria, du Sénégal ou encore du Togo, qui ont mené un important travail de plaidoyer dans leur pays. Dix ans plus tard, David Ugolor, du réseau nigérian Africa Network for Environment and Economic Justice, tire un bilan positif de la mobilisation : « Grâce à Dirty Diesel, des avancées majeures ont été obtenues dans toute l'Afrique de l'Ouest en faveur de normes plus strictes pour les carburants. Mais la réglementation à elle seule ne suffit pas. Elle doit être appliquée, contrôlée de manière indépendante et assortie d'une véritable obligation de rendre des comptes. »



© Géraldine Viret



© Mark Henley/Panos Pictures



© Mark Henley/Panos Pictures



© Mark Henley/Panos Pictures

de normes laxistes autorisant des teneurs moyennes en soufre environ 200 fois supérieures à celles admises en Suisse et dans d'autres pays occidentaux. Dans certains États ouest-africains, les seuils légaux étaient même mille fois plus élevés.

Des doubles standards érigés en système

Ces carburants, Trafigura et ses concurrents ne se contentaient pas de les commercialiser. Pour maximiser leurs profits, ils les fabriquaient eux-mêmes. Leur terrain de prédilection ? La zone ARA (Amsterdam – Rotterdam – Anvers), où les grands négociants suisses disposent des infrastructures nécessaires au « blending », le mélange de différents produits pétroliers. Ils y élaboraient des carburants de « qualité africaine », dont la vente est illégale sur les marchés européens. Pour ce faire, ils exportaient du brut pauvre en soufre depuis l'Afrique où, comble du cynisme, il était ensuite réimporté sous une forme beaucoup plus polluante. Faute de capacités de raffinage suffisantes sur leur territoire, les pays concernés restaient prisonniers de cette logique, tandis que les négociants empochaient souvent des subventions publiques au passage. Dirty Diesel constitue ainsi l'un des exemples les plus frappants des doubles standards funestes que nous combattons et dénonçons sans relâche depuis des années. Rares sont les modèles d'affaires helvétiques à avoir atteint un tel degré de perfidie et de perfection dans l'art de bafouer toute considération éthique.

L'étape suivante de notre enquête allait s'avérer décisive : réunir des preuves sur le terrain. Nous avons prélevé des échantillons représentatifs dans huit pays – de la Zambie au Sénégal en passant par l'Angola ou encore le Ghana. Tous provenaient directement des pompes de stations-service qui appartenaient aux filiales des groupes mis en cause ou qui étaient approvisionnées exclusivement par ceux-ci. Un travail inédit et de longue haleine, relaté dans un rapport de 160 pages et le premier numéro du magazine de Public Eye. Au cœur de notre enquête, un constat accablant : les 25 échantillons analysés contenaient jusqu'à 378 fois plus de soufre que ce qu'autorisait la législation suisse, ainsi que diverses substances toxiques proscrites en Europe. Ces révélations ont provoqué une vague d'indignation planétaire, notamment dans les pays ouest-africains concernés. En Suisse, les émissions Temps Présent de la RTS et Rundschau de la SRF ont relayé nos révélations, touchant un large public.

La campagne « Retour à l'expéditeur » en un coup d'œil : collecte de preuves sur le terrain ; transport du conteneur maritime d'Accra à Genève ; remise à Trafigura des bidons remplis d'air pollué, au son des tambours de percussionnistes burkinabés.



Un conteneur rempli d'air pollué

La campagne qui a suivi et mis les milieux économiques et politiques sous pression était presque aussi ambitieuse que l'enquête elle-même. Comme celle-ci, elle a été menée main dans la main avec nos partenaires africains. Son symbole était un conteneur maritime acheminé d'Accra à Genève via Anvers, dont la progression pouvait être suivie en temps réel sur le site de la campagne. Il renfermait d'innombrables bidons remplis d'air pollué d'Accra, recueilli par des habitant-e-s de la capitale ghanéenne dans le cadre de notre action «Retour à l'expéditeur». Destination finale : le siège de Trafigura.

Huit semaines après le lancement de la campagne, le conteneur aux couleurs de Public Eye arrivait devant les locaux genevois de Trafigura, au son des tambours de quatre percussionnistes burkinabés et sous la clameur de dizaines de militant-e-s. Nous avons alors remis au géant des matières premières une pétition munie de près de 20 000 signatures l'exhortant à respecter les normes européennes pour tous les carburants vendus en Afrique. La boucle était ainsi bouclée, du scandale historique du Probo Koala au non moins sulfureux modèle d'affaires Dirty Diesel.

Trafigura a bien reçu notre lettre de protestation, mais s'est retranchée derrière la légalité de ses pratiques avant de renvoyer la balle aux gouvernements africains. Une ligne de défense reprise par Vitol, Glencore, Addax & Oryx et Mercuria, qui ont continué à faire passer leurs profits en Afrique avant la santé de millions de personnes. Cette posture, oscillant entre indifférence et arrogance, avait déjà été mise en lumière par de nombreuses enquêtes. Elle a contribué à ternir la réputation du négoce de matières premières. Le secteur était dé-

sormais perçu comme un sérieux facteur de risque pour l'image de la Suisse, notamment dans le contexte de la première initiative pour des multinationales responsables, lancée presque en même temps que Dirty Diesel et dont l'acceptation aurait eu des conséquences majeures pour la branche.

Huit semaines après le lancement de la campagne, le conteneur aux couleurs de Public Eye arrivait devant les locaux genevois de Trafigura, au son des tambours de quatre percussionnistes burkinabés.

Portée dès le début par un large soutien populaire, l'initiative a fait sortir un peu plus de l'ombre des acteurs qui prospéraient encore en toute discrétion. Du jour au lendemain, ces groupes, parmi les plus puissants et opaques du pays, se sont retrouvés sous les projecteurs. Ils ont alors multiplié les démarches destinées à redorer leur image. Ainsi, parallèlement à la création d'une faïtière nationale, Trafigura publiait son premier rapport de durabilité et rejoignait l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), une alliance d'États, d'entreprises et d'ONG misant sur des engagements volontaires pour lutter contre la corruption dans les pays riches en ressources naturelles, mais pauvres en revenus. Cette « malédiction des ressources » reste au cœur de notre combat face à un secteur aussi influent que controversé, qui continue de repousser avec succès toute tentative de régulation. →

L'Afrique de l'Ouest durcit ses normes

Notre campagne a démontré qu'une forte mobilisation publique peut faire bouger les lignes. Dès fin 2016, le gouvernement ghanéen annonçait une réduction drastique de la teneur maximale en soufre autorisée dans les carburants. Quelques semaines plus tard, le Nigeria, le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire lui emboîtaient le pas, promettant de renforcer des normes jusqu'alors très permissives. Les seuils de 3000 parties par million (ppm) étaient ainsi abaissés à 50 ppm, le Togo passant même de 10 000 à 50 ppm, soit 200 fois moins qu'auparavant.

La campagne a également eu des répercussions politiques dans la zone ARA, où on continuait à produire de la « qualité africaine » malgré des normes locales bien plus strictes.

À titre de comparaison, la norme en vigueur dans l'Union européenne est fixée à 10 ppm depuis 2009. La campagne a également eu des répercussions politiques dans la zone ARA, où on continuait à produire de la « qualité africaine » malgré des normes locales bien plus strictes. Cette incohérence a alors commencé à être débattue au conseil municipal d'Amsterdam, mais ce n'est qu'en 2023 que les Pays-Bas ont fini par mettre un coup d'arrêt à ces pratiques. Dix-huit mois plus tard, la Belgique suivait le mouvement en interdisant la fabrication et l'exportation de carburants dépassant 50 ppm de soufre. Pour la ministre belge de l'énergie de l'époque, la logique était évidente : « Lorsqu'un produit présente des risques pour la santé et l'environnement, aucun double standard n'est acceptable. »

Les mesures adoptées aux Pays-Bas et en Belgique n'ont toutefois pas sonné le glas du commerce de « dirty diesel » des négociants suisses. Un rapport publié fin 2024 par Source Material montre au contraire que le problème s'est déplacé. Grâce à des données de suivi des transports pétroliers en temps réel, l'ONG d'investigation britannique a constaté que les restrictions avaient surtout produit un phénomène de vases communicants. Résultat : de nouveaux centres de blending ont vu le jour ailleurs en Europe, de l'Espagne à la Lettonie. Une conclusion peu réjouissante qui renforce l'argument en faveur d'une interdiction à l'échelle de l'UE, discutée depuis longtemps à Bruxelles sans avoir encore abouti.

Les pays qui subissent les conséquences de ces pratiques peinent encore à concrétiser les changements annoncés. Certes, les engagements pris en 2016 ont débouché sur plusieurs réformes nationales. Les ministres de l'environnement et de l'énergie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont même adopté une limite de 50 ppm de soufre pour tous les carburants importés à compter du 1^{er} janvier 2021. Mais cette décision, saluée comme une avancée historique contre le smog chronique qui étouffe toute la région, a parfois davantage servi à apaiser la grogne croissante qu'à faire reculer durablement la pollution urbaine.

Ainsi, dans le cadre d'une enquête consacrée aux importations officielles d'essence, l'organisation nigériane Stakeholder Democracy Network (SDN) a relevé des concentrations moyennes en soufre plus de sept fois supérieures au seuil légal. Certains échantillons de diesel dépassaient même de plus de 43 fois la limite autorisée. Pour le SDN, « la difficulté à réglementer la qualité des carburants fait peser un risque sanitaire majeur sur la population », tandis que des « négociants internationaux en matières premières » en tirent profit. Une critique déjà formulée quelques années plus tôt par Erik Solheim, alors



Notre changement de nom

Le 21 mai 2016, les membres de la Déclaration de Berne, fondée en 1968, acceptaient le changement de nom de l'organisation en « Public Eye ». Contrairement à la plupart des opérations de rebranding, le nouveau nom et la nouvelle identité visuelle n'ont pas été lancés à grand renfort de publicité institutionnelle. Ils ont été mis en exergue par la retentissante campagne Dirty Diesel – emblématique de la mission et des valeurs de notre ONG. Sur la photo, le conteneur de la campagne renfermant des bidons d'air pollué est chargé sur un camion à Bâle.



Près d'Accra, au Ghana, la forte pollution de l'air réduit la visibilité le long du littoral où se baignent des habitant-e-s.

à la tête du Programme des Nations Unies pour l'environnement : « Les produits de qualité inférieure n'ont pas leur place sur le marché, même lorsqu'ils sont conformes aux normes nationales. »

Le Conseil fédéral botte en touche

Et en Suisse ? Moins d'une semaine après le lancement de la campagne, Lisa Mazzone, aujourd'hui présidente des Vert-e-s, interpellait le Conseil fédéral en exigeant une prise de position officielle sur le scandale Dirty Diesel. Dix ans et cinq interventions parlementaires plus tard, le gouvernement recycle ses éléments de langage habituels : « Les entreprises établies en Suisse doivent avoir un comportement responsable dans toutes leurs activités, en Suisse et à l'étranger, y compris dans leur chaîne de valeur. » Et d'y ajouter son éternel appel à « l'observation des dispositions légales nationales ». Dans le même temps, le Conseil fédéral se dit dépourvu de moyen d'action contre ce modèle d'affaires, faute d'autorité compétente. Il omet toutefois de préciser qu'il refuse depuis plus d'une décennie de créer l'autorité de surveillance du secteur suisse des matières premières réclamée par Public Eye afin de combler cette lacune.

Pendant que la Suisse tergiverse, la pression internationale ne faiblit pas. Dernier épisode en date : l'autorité néerlandaise compétente et l'association des concessionnaires automobiles africains (AAAM) ont interpellé

la Confédération. La première s'est adressée au Point de contact national pour une conduite responsable des entreprises du Secrétariat d'État à l'économie ; la seconde directement à Albert Rösti, conseiller fédéral chargé de l'environnement. Selon l'AAAM, des marques qu'elle représente – comme Ford, Mercedes ou Toyota – « sont confrontées aux dommages causés aux moteurs et aux catalyseurs par la mauvaise qualité des carburants ». Cette observation, reprise dans la plus récente intervention parlementaire en lien avec Dirty Diesel, en dit long : les carburants toxiques pour les êtres humains nuisent aussi aux véhicules.

Dix ans après la publication de notre enquête et le lancement de notre campagne, l'initiative pour des multinationales responsables est à nouveau à l'agenda. Une fois de plus, le contre-projet du Conseil fédéral épargne le secteur des matières premières. Les produits commercialisés par des entreprises suisses resteraient exclus des obligations de diligence relatives aux droits humains et à l'environnement. Autrement dit, le « dirty diesel » passerait encore entre les mailles du filet. Public Eye a relevé cette lacune dans le cadre de la récente consultation et avancé des pistes d'amélioration. Mais pour l'heure, la production et la vente de « jungle juice » demeurent l'un des symboles les plus criants des dérives du négoce helvétique de matières premières, contre lesquelles Public Eye continuera de s'engager. ■



© Elizabeth Fittz/Alamy

« On estime qu'une personne sur deux est en situation irrégulière »

Le nouvel accord de libre-échange avec la Malaisie n'exclut pas l'importation d'huile de palme issue du travail forcé. C'est pourquoi Public Eye a lancé un référendum aux côtés d'autres organisations. Spécialiste en mobilité internationale de la main-d'œuvre à l'Université nationale de Malaisie, le professeur Andika Wahab a répondu à nos questions.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTIAN ECKERLEIN ET MANUEL ABEBE

Le Parlement a adopté en juin un accord de libre-échange avec la Malaisie. Au cœur des débats : l'huile de palme. Deuxième fournisseur de la Suisse en 2025, le pays bénéficiera de droits de douane réduits – sans que le Conseil fédéral ne puisse garantir des importations exemptes de travail forcé ou de déforestation.

Spécialiste en mobilité internationale de la main-d'œuvre et en politiques de durabilité, Andika Wahab est professeur à l'Université nationale de Malaisie et mène des audits sur les conditions de travail en Asie du Sud-Est. Pour Public Eye, il revient sur les mécanismes du travail forcé.

Andika Wahab, quelles formes prend le travail forcé dans les plantations de palmiers à huile en Malaisie ?

Lors de mes visites, je repère régulièrement des indices de travail forcé. Les restrictions à la liberté de mouvement sont largement répandues. Comme la plupart des plantations se trouvent dans des régions reculées, une grande partie de la main-d'œuvre dépend des transports mis à disposition par l'employeur. La confiscation des passeports par ce dernier complique encore la situation. Quitter les lieux devient alors difficile, surtout sans permis de travail. Et sans télé-

phone ni connexion Internet, il est souvent impossible d'obtenir de l'aide.

Comment bascule-t-on dans le travail forcé ?

D'ordinaire, tout commence par un recrutement abusif. Le phénomène est plus rare dans les grandes entreprises, davantage attachées aux procédures formelles. Mais dans de nombreuses plantations petites ou moyennes, la pénurie de main-d'œuvre – principal défi de la branche – favorise les embauches informelles. Quand vient le moment des récoltes, beaucoup d'exploitations recrutent dans la précipitation, en particulier des personnes migrantes sans papiers en règle.

En quoi l'absence de statut régulier accroît-elle leur vulnérabilité ?

On manque de données officielles, mais dans le secteur, on estime qu'une personne sur deux est en situation irrégulière. Or, la précarité administrative est source d'abus. Une personne migrante peut perdre son statut légal du simple fait de quitter, volontairement ou non, un emploi en règle.

Référendum contre l'accord avec la Malaisie

Pour Public Eye, l'accord n'offre pas de garanties suffisantes en matière de droits humains et de droit du travail. Il pourrait en outre entraver tant l'accès aux médicaments que la libre circulation des semences. C'est pourquoi Public Eye et d'autres organisations ont lancé un référendum. Si les 50 000 signatures requises sont réunies d'ici fin septembre, une votation pourrait se tenir début 2027.

Lors des audits, à quels signes reconnaissez-vous le travail forcé ?

Nous nous appuyons sur les onze indicateurs de l'Organisation internationale du travail (OIT), dont la confiscation des passeports, les retenues sur salaire, l'isolement ou l'exploitation de la vulnérabilité. En général, les signaux d'alerte se cumulent. Au-delà de leur fonction de contrôle, les audits offrent un rare espace de parole aux personnes coupées du monde extérieur. J'en ai rencontré beaucoup qui n'avaient pas quitté leur plantation depuis plus de deux ans, de peur d'être arrêtées puis incarcérées par les services de l'immigration.

Les autorités en font-elles assez contre le travail forcé dans les plantations ?

La législation malaisienne encadre étroitement le secteur de l'huile de palme. Le problème se situe ailleurs : les contrôles officiels sont rares, voire inexistant, surtout dans les régions rurales – ce qui n'incite guère les employeurs à changer leurs pratiques.

La Suisse mise sur des certifications volontaires. Est-ce suffisant pour prévenir le travail forcé ?

Sur le papier, les labels RSPO et MSPO prévoient des règles solides, notamment en matière de recrutement ou de salaire. Mais vu que les entreprises rémunèrent les auditrices et auditeurs et que les deux parties ont tout à gagner à poursuivre leur collaboration, les conflits d'intérêts sont considérables. De plus, les procédures d'audit protègent insuffisamment le personnel : signaler des abus peut entraîner des représailles.

Comment cela ?

Lorsqu'une plainte est déposée, l'entreprise cherche à identifier la personne qui en est à l'origine. La plupart du temps, les auditeurs et auditrices ne peuvent plus lui parler : elle « disparaît » ou se voit confisquer son téléphone. Le dossier est classé, les preuves s'effacent. Dans ces conditions, difficile de remédier aux abus.

Le travail forcé touche-t-il d'autres secteurs ?

On associe souvent l'huile de palme au travail forcé, car sa production requiert un effort physique important. La pression publique sur la branche est forte, ce qui a permis certaines avancées. Mais le travail forcé existe aussi dans la construction, l'agriculture, l'économie domestique, les services et l'industrie exportatrice, notamment le textile ou les semi-conducteurs.

L'électronique représente près de 40 % des importations suisses de Malaisie. Quels sont les principaux problèmes ?

Les recrutements abusifs, la servitude pour dettes, les entraves à la liberté syndicale, la promiscuité des conditions de logement, ou encore les horaires excessifs. La plupart des usines sont implantées dans les centres urbains. Les travailleurs et travailleuses ont donc plus facilement accès aux ONG et aux réseaux de la diaspora, mais le risque d'arrestation et de détention est bien plus élevé. À cela s'ajoutent des pratiques de sous-traitance parfois si opaques que, malgré les obligations légales, certaines personnes ignorent qui les emploie. Le secteur des semi-conducteurs recourt en outre à un grand nombre de jeunes femmes venues entre autres d'Indonésie, du Bangladesh ou du Népal.

Quels problèmes spécifiques rencontrent-elles ?

Le harcèlement sexuel et les discriminations fondées sur le genre sont fréquents. Les logements fournis par les employeurs, où cohabitent des personnes d'horizons variés, peuvent aussi devenir des lieux de violences sexuelles, avec le VIH comme autre défi majeur. Peu syndiquées, les femmes peinent à se faire entendre. Les instances internes de plainte, souvent dominées par des hommes, sont mal adaptées aux enjeux de genre. Par manque de confiance, beaucoup de femmes préfèrent se taire.

Quel rôle un accord de libre-échange peut-il jouer contre le travail forcé ?

Il peut jouer un rôle-clé, à condition de donner davantage de poids aux travailleurs et travailleuses, et d'intégrer de façon contraignante syndicats, réseaux de migrant-e-s et ONG. À défaut, rien ne changera. Les mécanismes de contrôle habituels de l'industrie ont montré leurs limites. Il faut des outils plus efficaces, mais aussi une mise en œuvre plus rigoureuse, assortie d'une obligation de diligence. Les entreprises exportatrices devraient respecter les normes internationales, souvent plus strictes que les lois nationales.

Un embargo sur les produits issus du travail forcé serait-il un bon levier ?

La pression économique se révèle parfois plus efficace que les mesures étatiques. Cela dit, la question est complexe, car les sanctions touchent non seulement les entreprises, mais aussi leur personnel ainsi que la petite paysannerie. Toute la chaîne d'approvisionnement en pâtit. Reste que les sanctions imposées par les autorités douanières étasuniennes à de grands groupes malaisiens ont eu des effets tangibles : restitution des passeports, réforme des pratiques de recrutement et amélioration des conditions de travail. Dans ce secteur où rien ne change spontanément, les sanctions commerciales demeurent le levier le plus puissant. Elles seules peuvent pousser les entreprises, voire les gouvernements, à mettre fin aux abus. ■

Andika Wahab, professeur à l'Université nationale de Malaisie.



Ne confondons pas neutralité et indifférence : non à l'initiative sur la neutralité

Détourner le regard ne rend le monde ni plus pacifique ni plus juste. Si l'initiative sur la neutralité était acceptée, la Suisse ne pourrait pratiquement plus imposer de sanctions contre des États qui violent délibérément le droit international et les droits humains. Elle se rendrait ainsi complice de régimes répressifs et profiterait encore plus des conflits armés. Public Eye appelle donc à un « non » ferme le 27 septembre.

ROBERT BACHMANN

L'argement orchestrée par Christoph Blocher, l'initiative sur la neutralité prétend apporter des réponses simpl(ist)es à un monde de plus en plus brutal et chaotique, sous le slogan aussi racoleur que trompeur « pas de guerre ». En réalité, la plupart des revendications du texte – neutralité armée, non-participation aux conflits, refus d'adhérer à l'OTAN et de se soumettre à l'obligation d'assistance mutuelle, maintien des bons offices au service de la paix – font déjà partie intégrante de la politique extérieure et de sécurité de la Suisse. L'enjeu réel est ailleurs. En cas d'acceptation, les autorités fédérales perdraient l'outil qui leur permet de réagir, aux côtés de l'Union européenne (UE), aux guerres et aux violations du droit international et des droits humains : les sanctions.

Renforcer les principes universels

L'initiative ne changerait rien au fait qu'en tant que membre de l'ONU, la Suisse est tenue de reprendre les sanctions prononcées par le Conseil de sécurité. En réalité, toutefois, cet organe est paralysé depuis des années sur des enjeux majeurs, les États-Unis, la Russie et la Chine mettant leur veto à toute mesure coercitive contraire à leurs intérêts ou à ceux de leurs alliés. L'UE et d'autres acteurs imposent donc de plus en plus souvent des sanctions de leur propre chef. La loi permet à la Suisse de s'associer à celles de ses « principaux partenaires commerciaux » lorsqu'elles « visent à faire respecter le droit international, en particulier les droits de l'homme ». En pratique, cela concerne avant tout l'UE, dont le Conseil fédéral reprend la plupart des sanctions, comme dans le cas de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

En cas d'acceptation de l'initiative, la Suisse devrait se limiter aux sanctions de l'ONU et renoncer à celles de l'UE, y compris vis-à-vis de la Russie. Elle redeviendrait ainsi une plaque tournante pour les régimes et les oli-

garques visés, qui pourraient à nouveau utiliser la place financière helvétique pour mettre à l'abri leurs profits de guerre. Les sanctions prises à la suite de graves violations des droits humains, notamment contre le Myanmar, le Soudan ou le Venezuela, seraient également annulées. Cela reviendrait à affaiblir le droit international et à favoriser la loi du plus fort au détriment d'un ordre mondial fondé sur des règles communes. Inscrire une telle interdiction dans la Constitution serait donc préjudiciable à la démocratie.

Doubles standards et coûts humains

Comme toute décision politique, les sanctions sont guidées par des intérêts multiples. Le respect du droit international et de l'« ordre international juste et pacifique » consacré par la Constitution fédérale se trouve ainsi parfois relégué derrière des considérations sécuritaires, géopolitiques ou économiques. Cette réalité crée des doubles standards. Le contraste entre les réactions aux violations commises par la Russie et par Israël en est un exemple particulièrement révélateur.

Depuis l'invasion de l'Ukraine en février 2022, la Suisse s'aligne largement sur les sanctions européennes contre Moscou, prises entre autres en réponse à la guerre d'agression russe, à l'annexion de territoires ukrainiens, aux atrocités de Boutcha et Marioupol, aux frappes contre des cibles civiles, ou encore à la déportation d'enfants ukrainiens.

La Confédération s'est également associée aux sanctions de l'UE face aux crimes de guerre perpétrés par le Hamas contre la population israélienne en octobre 2023. Pourtant, malgré les exactions commises à Gaza par l'armée israélienne, le gouvernement Netanyahu échappe à toute rétorsion européenne, alors même qu'une commission de l'ONU lui impute un génocide. Les seules sanctions visent des colons extrémistes dans les territoires palestiniens occupés, mais elles n'ont pas



Un pétrolier de la flotte fantôme russe sous sanctions européennes stationnant au large de la côte allemande.

été reprises par la Suisse. Ce double standard montre que les sanctions sont souvent dictées par des considérations politiques.

En outre, lorsque les sanctions sont étendues et peu ciblées, ce sont souvent les habitant-e-s du pays concerné qui en paient le prix. Celles imposées à Haïti dans les années 1990 ont provoqué une explosion du chômage et une profonde crise d'approvisionnement dans une économie déjà exsangue. De même, l'embar-go commercial quasi total subi par l'Irak de Saddam Hussein a entraîné l'effondrement des infrastructures ainsi que de graves pénuries d'eau, de médicaments et de nourriture. Si les sanctions se veulent aujourd'hui plus ciblées et « intelligentes », il est largement admis qu'elles peuvent malgré tout détériorer les conditions de vie dans les pays concernés.

La neutralité n'excuse pas l'inaction

Répondre à ces lacunes par une interdiction généralisée des sanctions serait toutefois une fausse bonne idée. Si l'initiative était acceptée, la Confédération serait privée de toute possibilité de réaction politique face aux violations du droit international et des droits humains. Or, rester en retrait ne favorise ni la paix ni la justice. Au contraire, la Suisse se rendrait complice de régimes et d'États qui bafouent les principes universels. Les sanctions internationales pourraient alors – comme par le passé – être contournées sans difficulté via notre pays. Une telle conception de la neutralité, qui en pervertit l'idée même, condamnerait Berne à l'isolement.

Si la Suisse ne pouvait plus s'associer aux sanctions, elle redeviendrait une plaque tournante pour les régimes visés et profiterait à nouveau indirectement d'injustices commises ailleurs. En inscrivant dans sa Constitution une interdiction des sanctions, elle se retrouverait les mains liées, précisément dans les sec-

teurs où sa responsabilité est la plus grande : finance, négoce de matières premières, exportation de matériel de guerre.

Lorsqu'elles sont ciblées, conformes à l'État de droit et dirigées contre les responsables (et non contre la population), les sanctions constituent un puissant levier de justice et de paix. Certes, elles ne provoquent pas forcément de changement immédiat de politique, mais permettent en revanche de geler des avoirs, d'assécher des financements, de perturber des flux technologiques et marchands, d'affaiblir des appareils répressifs et d'entraver les contournements. Elles amènent en outre les élites politiques et économiques des pays concernés à revoir leurs arbitrages. Enfin, elles adressent un message clair aux victimes, à la société civile et aux défenseur-e-s des droits humains en donnant un écho à leur indignation et en rappelant que les atteintes à leurs droits ne sont pas une fatalité.

Si l'initiative était acceptée, la Confédération serait privée de toute possibilité de réaction politique face aux violations du droit international et des droits humains.

La neutralité ne doit jamais servir de prétexte à l'indifférence – et certainement pas à tirer profit des guerres, des atrocités ou des violations des règles internationales. En tant que place financière et commerciale au cœur des échanges mondiaux, la Suisse porte une responsabilité particulière. Elle doit préserver sa capacité d'action là où elle exerce une influence réelle et où ses décisions peuvent faire la différence. L'initiative sur laquelle nous nous prononçons le 27 septembre mérite dès lors un rejet sans équivoque. ■



© Fabian Lang

La réponse des autorités à notre pétition « Pour que la corruption ne paie pas »

En mars 2026, Public Eye a remis au Conseil fédéral une pétition munie de quelque 14 000 signatures. Elle demande que les profits illicites des sociétés helvétiques condamnées en Suisse pour corruption d'agents publics étrangers soient restitués aux populations lésées dans les pays concernés. La réponse du directeur de l'Office fédéral de la justice est encourageante.

MOUNA ALGELLY ET ROBERT BACHMANN

Dans la lettre qu'il nous a adressée, l'Office fédéral de la justice (OFJ) se montre sensible à la problématique soulevée par notre pétition et souligne que la restitution des avoirs issus de la corruption est « un pilier essentiel » de la lutte contre le blanchiment d'argent. À juste titre, il met en avant les efforts déployés par la Suisse pour rendre les avoirs illicites de potentats. L'OFJ ne mentionne toutefois aucune mesure concrète visant à étendre cette pratique aux créances compensatrices versées par les entreprises condamnées en Suisse pour corruption d'agents publics étrangers, comme le demande notre pétition.

L'OFJ renvoie également à la nouvelle Stratégie contre la corruption (2026-2029), adoptée par le Conseil fédéral en janvier dernier. Dans ce cadre, « il est explicitement prévu que la Suisse mise sur une stratégie d'identification et de restitution des valeurs d'origine illicite afin de promouvoir la coopération internationale en matière de corruption », indique-t-il. Une formulation qui reste très vague. Espérons que le Conseil fédéral s'inspire de la récente stratégie anticorruption du Royaume-Uni, qui prévoit notamment d'améliorer sa pratique en matière d'indemnisation des victimes de la corruption transnationale.

Dans l'ensemble, la réponse des autorités est plutôt encourageante. L'OFJ semble être conscient du problème, du moins en partie. Une impression qui est également ressortie de nos différents échanges avec des représentant-e-s de l'administration fédérale au sujet de nos revendications.

Public Eye poursuivra ses efforts pour que les enjeux soulevés par la pétition restent à l'agenda politique dans les années à venir, aux niveaux national et international. En Suisse, nous suivrons de près la mise en œuvre de la nouvelle stratégie anticorruption et saisirons toutes les occasions pour promouvoir la restitution, aux populations lésées, des créances compensatrices versées dans les affaires de corruption transnationale. Nous intensifierons également nos efforts de plaidoyer à l'échelle internationale, notamment au travers de la Coalition de la société civile de la Convention des Nations Unies contre la corruption, que Public Eye a rejointe à l'été 2025. Cette convention stipule clairement que les victimes de la corruption doivent être indemnisées. Pourtant, les efforts déployés à travers le monde pour mettre en œuvre ce principe restent très insuffisants.

Les populations lésées doivent être indemnisées

Le soutien de près de 14 000 personnes à la pétition « Pour que la corruption ne paie pas » continuera de donner du poids à nos revendications. Nous partageons cet objectif avec toutes les personnes et organisations qui, en Suisse et ailleurs, s'engagent pour rappeler une évidence : la corruption n'est pas un crime sans victime. Pour qu'une condamnation permette non seulement de rendre justice, mais aussi de réparer l'injustice subie, les populations lésées doivent être indemnisées. ■

« Les victimes doivent être au cœur des stratégies de lutte contre la corruption »

Avocate de formation, Sara Brimbeuf est responsable du plaidoyer grande corruption et flux financiers illicites au sein de l'ONG Transparency International France. Dans cet entretien, elle revient sur le combat mené par son ONG afin d'obtenir un nouveau dispositif permettant de restituer aux populations les avoirs confisqués dans le cadre des affaires dites des « biens mal acquis ».

PROPOS RECUEILLIS PAR AGATHE DUPARC

Voilà plus de quinze ans que la justice française a ouvert des procédures sur le patrimoine français de trois chefs d'État africains et de leurs familles. De quoi s'agit-il ?

En 2007, l'ONG française CCFD-Terre Solidaire a publié un rapport intitulé « Biens mal acquis... profitent trop souvent. La fortune des dictateurs et les complaisances occidentales ». Ce rapport répertoriait les biens, notamment des immeubles, que plusieurs dictateurs détenaient à Paris et ailleurs en France, en les mettant en parallèle avec leurs salaires officiels. C'est sur la base de cette sorte d'annuaire que plusieurs avocat-e-s français-e-s et ONG – dont Sherpa et Transparency International France – qui agissaient avec l'aide d'activistes des pays concernés, ont décidé de porter certaines de ces affaires en justice. Après une longue bataille judiciaire, une information judiciaire a été ouverte en 2010 pour blanchiment de détournement de fonds publics et d'abus de confiance. Elle se concentrait sur les avoirs des présidents du Gabon, de la République du Congo et de la Guinée équatoriale ainsi que leurs familles.

Transparency International France a obtenu le droit de se constituer partie civile dans ces dossiers, une possibilité qui n'existe pas en Suisse. Comment est-ce que cela fonctionne ?

Nous étions alors la seule ONG à avoir inscrit dans nos statuts et buts la lutte contre la corruption. Après

une nouvelle longue bataille, la Cour de cassation nous a donné le droit, en décembre 2010, d'agir au nom des victimes de la corruption, puis ce droit a été étendu à toutes les associations anticorruption. Grâce à cette disposition, les ONG peuvent, en cas de classement sans suite de la plainte simple, déposer une plainte avec constitution de partie civile permettant de saisir un juge d'instruction. Elles peuvent suivre l'instruction, apporter de nouvelles pièces au dossier, solliciter l'audition de telle ou telle personne, etc. C'est un outil essentiel pour lutter contre la grande corruption et l'inertie du parquet dans certaines affaires politico-financières.

Où en est-on aujourd'hui ?

Les affaires concernant le Gabon et la République du Congo sont toujours en cours. En 2017, une première condamnation a été prononcée contre Teodorin Obiang – le vice-président de la Guinée équatoriale et fils de l'actuel président. Outre une amende et une peine de prison avec sursis, les biens qu'il détenait en France – estimés à plus de 100 millions d'euros – ont été confisqués. Cette décision historique a été confirmée en appel, puis devant la Cour de cassation en juillet 2021.

Très vite, la question des victimes de cette corruption s'est posée...

Oui, les victimes doivent être au cœur des stratégies de lutte contre la corruption. Dans un premier temps, la

question s'est posée sous l'angle de la reconnaissance de l'intérêt à agir des associations anticorruption. Nous avons remporté ce combat, mais il faut aussi que les biens confisqués servent à réparer les préjudices subis par les véritables victimes de la corruption et, plus largement, que ces dernières soient présentes sur les bancs des parties civiles.

Comment faire en sorte qu'elles participent aux procès ?

Il faut, par exemple, qu'une ONG gabonaise ou syrienne puisse être défendue par un-e avocat-e français-e lors du procès. Cela pose la question

Sara Brimbeuf est responsable du plaidoyer grande corruption et flux financiers illicites à Transparency International France.



du financement de cette défense, mais aussi de l'accès aux victimes, pour qu'elles soient informées de la procédure et puissent y participer. Les ONG françaises et le parquet doivent assurer cet accompagnement.

À l'été 2021, la France s'est dotée d'un dispositif budgétaire permettant de restituer les avoirs confisqués dans ces affaires de « biens mal acquis »...

Il fallait un cadre permettant de restituer l'argent des biens mal acquis lorsqu'ils sont confisqués. La convention des Nations Unies contre la corruption oblige les États qui y ont adhéré – dont la France – à restituer seulement si l'État d'origine en fait la requête, dans le cadre d'une procédure de coopération internationale. Or dans le cas présent, les régimes kleptocrates des pays concernés contestaient la légitimité des procédures, et il était exclu qu'ils adressent des demandes.

Le risque était donc que ces biens définitivement confisqués retombent dans le budget général de la France, ce qui aurait été totalement amoral et injuste. Une double peine pour les populations des pays d'origine ! Transparency International

France a été à la tête d'un intense travail de plaidoyer pour convaincre les décideurs et décideuses politiques.

Le dispositif est devenu opérationnel en novembre 2022. Comment fonctionne-t-il ?

Il est prévu que les fonds confisqués dans les affaires de « biens mal acquis » donnent lieu à l'ouverture de crédits budgétaires spécifiques, placés sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères. Ces fonds doivent financer des actions de coopération et de développement dans les pays concernés, au plus près des populations, dans le respect des principes de transparence, et en veillant à impliquer des organisations de la société civile.

En juin 2026, l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués a lancé la vente d'un immeuble parisien de 3000 m², situé avenue Foch, qui appartenait à Teodorin Obiang. Il avait été confisqué dans le cadre de la procédure. Êtes-vous satisfaite ?

Pas vraiment, car cela fait cinq ans que la condamnation a été confirmée par la Cour de cassation ! Entre-temps, l'hôtel particulier, dont un étage est

toujours occupé de manière illégale par du personnel diplomatique, s'est dégradé. Il a fallu payer des frais d'entretien qui, selon nos informations, ont dépassé le million d'euros.

Une fois l'immeuble vendu, il faudra trouver la bonne manière de restituer les fonds, au bénéfice de la population...

Le principal défi, c'est que l'argent ne soit pas à nouveau détourné et soit utilisé à bon escient. En Guinée équatoriale, où la corruption est systémique, les risques sont énormes. Il va falloir identifier des programmes de développement qui puissent bénéficier à la population et choisir des opérateurs. Passera-t-on par l'Agence française de développement, par des agences onusiennes, des ONG ou par la Banque mondiale ? Tout reste ouvert. Les expériences passées de restitutions menées par d'autres pays, tels que la Suisse, les États-Unis ou le Royaume-Uni, fournissent des exemples de bonnes pratiques. Ils démontrent qu'à chaque fois que l'opacité l'a emporté sur la transparence, la restitution des avoirs a failli, engendrant la défiance et réactivant le cercle vicieux de la corruption et du détournement. ■



Teodorin Obiang, vice-président de Guinée équatoriale et fils du président, en route pour célébrer son anniversaire en 2013.



Invitation

Victoire à la CEDH pour la liberté de la presse en Suisse

La Suisse a violé la liberté d'expression du journal *Le Courrier* en le condamnant pour atteinte à la personnalité dans l'affaire qui l'opposait à l'homme d'affaires Jean Claude Gandur, a tranché la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans un arrêt rendu début juillet.

«C'est une décision historique», a réagi le quotidien dans la foulée, pour qui ce jugement contribuera à protéger la liberté d'expression en Suisse. «Cet arrêt montre que la justice helvétique a une interprétation très restrictive de ce droit quand les intérêts des puissances de l'argent sont concernés.»

En 2015, Jean Claude Gandur avait porté plainte au civil comme au pénal après la publication d'un portrait du *Courrier* questionnant l'origine de sa fortune acquise dans le secteur pétrolier. Sa fondation prévoyait alors d'investir 40 millions de francs dans un projet de rénovation du Musée d'art et d'histoire de Genève.

Après une victoire en première instance au civil, *Le Courrier* avait été condamné par la Cour d'appel et le Tribunal fédéral pour atteinte à la personnalité. Il avait contesté cette décision auprès de la CEDH il y a quatre ans. ■

Laisser davantage qu'un héritage : transmettre ses valeurs

Qui dit succession pense souvent à son patrimoine. Mais transmettre, c'est aussi partager ce qui nous a animé durant toute une vie : des valeurs, des convictions et l'envie de contribuer à un monde plus juste.

Depuis près de soixante ans, Public Eye agit pour davantage de justice sociale, économique et environnementale. Quels défis nous attendent ? Quelles seront les priorités de notre organisation dans les années à venir ?

Public Eye vous convie à une soirée d'information le mardi 10 novembre dès 18 h à l'Hôtel des Associations de Neuchâtel.

Simon Berthoud, codirecteur de Public Eye, partagera notre vision d'avenir et dialoguera avec les participant·e·s sur les perspectives de notre engagement. À ses côtés, M^e David Regamey, spécialiste FSA en droit des successions, présentera les aspects essentiels de la planification successorale et livrera des conseils pratiques pour la rédaction d'un testament. La soirée se conclura par un temps d'échange autour d'un apéritif dînatoire convivial.

Date : Mardi 10 novembre 2026 dès 18 h
Lieu : Hôtel des Associations à Neuchâtel.



Informations
et inscription sur
publiceye.ch/info-succession



Ballens contre le béton : chronique d'une forêt menacée ?

Au pied du Jura vaudois, une forêt est devenue le symbole d'un combat qui dépasse largement les frontières d'un petit village. Dans les bois de Ballens, des citoyennes et citoyens se mobilisent contre un projet de mégagravière porté par le géant Holcim.

Une bataille locale qui interroge notre dépendance au béton, l'aménagement du territoire, l'avenir de nos forêts et la gestion de l'eau, un enjeu qui fait particulièrement écho à la période de sécheresse exceptionnelle que nous traversons.

Pour en parler, Damian Veiga reçoit François Cuneo, l'un des irréductibles membres de l'Association pour la Sauvegarde des Bois de Ballens et environs (ASBBE). ■



Pour visionner ce podcast :
peye.link/bois-ballens



Mon œil !

Le podcast engagé de Public Eye

Merci pour votre soutien !



10 ans déjà ! En septembre 2016, la Déclaration de Berne devenait Public Eye et nous publions Dirty Diesel, dont l'impact a été mondial. Sans vous, nous n'aurions jamais pu mener cette enquête ni les suivantes, en toute indépendance. Un grand merci pour votre fidèle soutien ! Nous continuons sans relâche à faire la lumière sur les activités des multinationales suisses à l'étranger.



L'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises à l'étranger. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne
Tél. +41 (0)21 620 03 03, contact@publiceye.ch
Compte de dons IBAN CH64 0900 0000 1001 0813 5



publiceye.ch

[in publiceye_ch](https://www.linkedin.com/company/publiceye_ch) [@PublicEye](https://www.youtube.com/channel/UCPublicEye) [@PublicEyeSuisse](https://www.facebook.com/PublicEyeSuisse) [@publiceye.ch](https://www.instagram.com/publiceye.ch) [@fr.publiceye.ch](https://www.twitter.com/publiceye.ch)

Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye